



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE,
DES STATISTIQUES ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CEM-CFI(LI)/2
15 septembre 2017

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION
27 novembre - 2 décembre 2017
Lima (Pérou)

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

Le présent document met en exergue les travaux effectués dans le cadre des projets PD 621/11 Rev.3 (M) et de l'avant-projet PPD 167/13 Rev.1 (M) du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés, ainsi qu'au titre du projet PD 722/13 Rev.1 (I) du Comité de l'industrie forestière. Les Comités pourront déclarer ces projets et cet avant-projet achevés:

Comité de l'économie des statistiques et des marchés

1. PD 621/11 Rev.3 (M) Traçabilité des productions de bois des concessions forestières et populations autochtones en Madre de Dios et Ucayali (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	627 157
Gouvernement du Japon:	\$EU	200 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	149 032
Agence d'exécution:	\$EU	278 125

Agence d'exécution: *Camara Nacional Forestal, Pérou*

Approbation: Cycle des projets de l'automne (octobre 2012)

Financement: Quarante-huitième session du Conseil (Yokohama, 2012)

Date de lancement: Septembre 2013

Durée: Prévue: 27 mois
Réelle: 40 mois

Ce projet vise à promouvoir l'exploitation de bois provenant de forêts en gestion durable, dans le but de renforcer la transparence de la commercialisation des bois et d'améliorer la gouvernance forestière dans la région de l'Amazonie péruvienne par le biais de la participation des peuples autochtones et des petites et moyennes entreprises (PME) qui sont des acteurs clés dans la conservation de ces forêts.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) Les PME forestières ont adopté un système de traçabilité du bois et commercialisent du bois certifié; ii) Le personnel technique des PME forestières a développé les capacités requises pour assurer le suivi du bois et un contrôle adéquat dans les processus de production et de commercialisation intégrant la traçabilité du bois; et iii) La capacité de gestion d'entreprise des sociétés forestières est renforcée.

L'accord de projet a été signé en juin 2013 et en août 2013 l'agence d'exécution a remis un rapport de lancement de projet, accompagné de l'ensemble des pièces du dossier de lancement de ce projet, qui a été accepté, ce qui a conduit l'OIBT à avaliser le recrutement du coordonnateur du projet et de son équipe. Le premier décaissement de fonds a été opéré en septembre 2013.

Au cours de la période 2014-2016, dix ateliers ont été organisés dans les villes de Pucallpa, Puerto Maldonado et Lima, sur le thème «Expérience et importance de la traçabilité du bois dans la commercialisation des produits forestiers». Ces rencontres ont permis de promouvoir l'importance de la traçabilité, de familiariser les intervenants avec les différents procédés établissant la traçabilité du bois au niveau national et international, et de recueillir des commentaires exploitables dans l'élaboration d'un système de repérage et suivi du bois dans la filière qui soit économiquement et socialement viable au Pérou.

À Pucallpa un atelier sur «les modalités d'établissement de la traçabilité du bois dans les communautés forestières et les concessions forestières autochtones» destiné aux représentants des communautés autochtones a également été organisé. L'événement visait à former les villageois aux lignes directrices portant sur l'élaboration de plans de gestion forestière générale (plans de gestion simples) et de plans d'exploitation annuels, les méthodes d'inventaire forestier et sur l'élaboration et la standardisation des grilles de collecte de données en vue de faciliter la conception et la mise au point de logiciels de traçabilité exploitables sur le terrain. Le coordonnateur du projet a également rencontré des techniciens de l'Office national des forêts (Direction générale des forêts et de la faune) chargés d'élaborer le module prototype de contrôle forestier sur la traçabilité du bois, afin d'échanger avec eux des idées sur les systèmes de suivi des forêts qui intègrent toutes les étapes de la traçabilité des produits forestiers depuis l'inventaire forestier lui-même. Le coordonnateur du projet a aussi participé à un atelier à Lima dont le thème était «Exportations de bois vers l'Union européenne, les dernières tendances, exigences et règlements spécifiques en vigueur», organisé par l'Association des exportateurs du Pérou et le Programme «Bois Tropicaux du Pérou».

Dans le cadre du projet a également été réalisée une étude et produit un rapport sur les expériences de traçabilité du bois dans la filière, résumant les différents systèmes de traçabilité, y compris les expériences développées avec le soutien de l'OIBT. À l'échelon international, les techniques employées dans ces systèmes ont de plus en plus souvent recours à des plateformes numériques sophistiquées, à des essais chimiques et mettent en œuvre des puces identifiantes par radiofréquences; à l'échelon national, les dispositifs de traçabilité ont été mis au point principalement à l'initiative de sociétés, notamment dans le cadre du suivi de la filière des fournisseurs qui effectuent des entreprises industrielles de transformation du bois, la plupart mettant en œuvre un suivi physique des grumes dans lequel sont utilisées des feuilles de calcul servant à consigner les relevés. L'expérience de la Coopération financière internationale en Bolivie dans la mise au point de logiciels de suivi et de surveillance des bois a également été mise à contribution dans la mise en œuvre du projet. Tous ces systèmes ont été étudiés en vue d'en dégager les enseignements et expériences et d'améliorer ainsi la conception des logiciels que le projet met au point.

Le dispositif électronique de traçabilité mis au point dans le cadre du projet est d'emploi facile et très pratique pour enregistrer les informations se rapportant aux opérations forestières. En permettant d'effectuer le suivi avec fiabilité des produits forestiers à partir de leur source, il offre aux bénéficiaires du projet un outil destiné à contrôler le bois depuis la forêt jusqu'à l'usine de transformation. Ce dispositif électronique de traçabilité a été déployé chez 18 entreprises forestières, dont 4 sont situées dans le département d'Ucayali, 8 dans celui de Madre de Dios et 6 dans l'Arequipa. Il a également été mis en œuvre dans 7 communautés autochtones, dont 6 se trouvent dans l'Ucayali et 1 en Madre de Dios. La CNF reste en contact avec les usagers du dispositif afin de procéder aux améliorations nécessaires et de continuer à l'adapter en fonction de la réalité et des besoins des communautés autochtones et de leurs entreprises qui l'ont adopté.

Toutes les activités du projet avaient été menées à leur terme à la fin de 2016 et l'Agence d'exécution a soumis le rapport d'achèvement et le rapport d'audit financier au début de 2017. Ces documents ont été approuvés par le Secrétariat et sont disponibles sur demande (uniquement en espagnol). Le rapport d'achèvement ainsi que toutes les autres réalisations techniques du projet sont disponibles sur le site web de l'OIBT au moyen de l'outil de recherche de projets. Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

2. PPD 167/13 Rev.1 (M) Étude de faisabilité de la certification des plantations domaniales de l'ONAB (Bénin)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	113 294
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	68 794
Gouvernement de la République de Corée:	\$EU	20 000
Gouvernement du Bénin:	\$EU	24 500

Agence d'exécution: Office national des bois (ONAB)

Approbation: Cycle des projets du printemps, avril 2013

Financement: Quarante-neuvième session du Conseil (Libreville, 2013)

Date de lancement: Juillet 2014

Durée: Prévue: 10 mois (prorogée à 12 mois)
Réelle: 30 mois

Le but de cet avant-projet était de rassembler les informations nécessaires à la formulation d'une proposition de projet sur la certification forestière et de soumettre celle-ci à l'OIBT en vue d'améliorer la gestion durable des forêts (GDF) sur les plantations gérées par l'Office National du Bois (ONAB) dont la superficie totale au Bénin est estimée à 17 856,10 ha. Les produits attendus sont les suivants: i) Les informations de base sur le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB sont disponibles; et ii) Un projet sur la certification du bois au Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

L'avant-projet a entamé ses activités en juillet 2014 et celles-ci se sont terminées en avril 2016 par un atelier de validation au cours duquel les résultats et les réalisations de l'avant-projet ont été présentés aux principaux acteurs. Toutes les activités relevant des deux produits ont été entièrement accomplies durant l'exécution de cet avant-projet. Le principal produit de cet avant-projet est une proposition de projet qui a été soumise à l'OIBT en vue de son examen par le 51^e Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet de l'OIBT sous le numéro de projet PD 821/16 (M) «*Certification des plantations forestières de l'Office national du bois (ONAB)*». En dépit d'une exécution cohérente et sans surprise de toutes les activités de l'avant-projet, son principal résultat, à savoir la proposition de projet, n'a pas bénéficié d'une recommandation du Panel d'expert et a été classée en catégorie 4 («*Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet*»).

Le principal défaut que présentait cette proposition de projet était le manque de clarté s'agissant des systèmes de certification que le projet était supposé mettre en œuvre dans les plantations béninoises. Comme l'a indiqué le Panel d'experts, «*Le Panel a noté un certain nombre de points faibles importants dans les activités, objectifs, plan de travail, méthodes, budget et évaluation des risques qui rendraient les résultats du projet très difficiles à atteindre. Dans l'ensemble, le Panel a noté une certaine confusion dans la définition des Principes, critères et indicateurs (PCI), qui ne permet pas de savoir s'il s'agit des PCI devant être adoptés à l'échelle nationale pour la gestion durable des forêts (GDF) au sens de l'OIBT ou s'il s'agit des PCI utilisés pour une certification forestière dans le cadre d'organismes internationaux tels que le Forest Stewardship Council (FSC). Ce défaut de clarté sape la soumission de cette proposition de projet. La proposition de projet ne précise pas quelle politique GDF a été appliquée dans les plantations et il n'y a pas de visibilité sur la façon dont la certification devrait être mise en œuvre et à quelle certification les acteurs auraient recours. En outre, l'objectif d'une certification intégrale de toutes les plantations du projet semble très ambitieux et quelque peu irréaliste, car l'évaluation des risques semble avoir sous-estimé ces derniers.*» Outre la proposition de projet, une étude du marché des bois béninois certifiés a aussi été effectuée et menée à terme durant la période d'exécution de l'avant-projet. Cette étude de marché est disponible sur le site web de l'OIBT à l'aide de l'outil de recherche de projets.

Le rapport d'achèvement a été remis en juin 2016 et le rapport d'audit final, soumis à la fin de 2016, a été accepté par le Secrétariat de l'OIBT après examen. Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

Comité de l'industrie forestière

1. PD 722/13 Rev.1 (I) Renforcement des capacités à l'exploitation à faible impact (EFI) des forêts domaniales xérophiles de l'intérieur des terres en Malaisie péninsulaire

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	504 308
Gouvernement du Japon:	\$EU	226 041
Gouvernement de Malaisie:	\$EU	278 267

Agence d'exécution: *Forestry Department of Peninsular Malaysia*

Approbation: Cycle des projets de l'automne, octobre 2013

Financement: Quarante-neuvième session du Conseil (Libreville, 2013)

Date de lancement: Mars 2015

Durée: Prévue: 12 mois
Réelle: 26 mois

L'objectif de ce projet était de renforcer le développement des ressources humaines par le biais d'un programme de renforcement des capacités qui doit former un personnel qualifié et compétent et dont l'effectif sera suffisant pour les services forestiers de l'État et le secteur forestier privé de Malaisie péninsulaire. L'objectif de développement visait à améliorer l'application de l'EFI et sa rentabilité dans le domaine forestier permanent en Malaisie péninsulaire. L'objectif spécifique consistait à renforcer les capacités du personnel à appliquer l'EFI dans le domaine forestier permanent de la Malaisie péninsulaire.

Ce projet était axé sur la formation de personnel et comportait essentiellement des activités de formation des travailleurs forestiers et l'organisation de séminaires. Il a comporté des cours traitant directement de l'EFI et la formation s'est déroulée principalement au Centre de formation sylvicole du Terengganu (TFTC) à Kuala Berang dans le Terengganu. À la fin du projet, 470 personnes environ avaient bénéficié de ces formations, dont 110 formateurs qualifiés et 360 travailleurs forestiers tant du Ministère des forêts que du secteur privé. Par ailleurs, environ 750 participants ont aussi bénéficié de programmes de sensibilisation menés au cours du projet dans le cadre de différents séminaires où ont été abordées des questions forestières.

Les réalisations du projet se récapitulent comme suit:

Produit 1: Personnel adéquatement formé à la mise en œuvre de l'exploitation à faible impact (EFI)

Au cours de l'ensemble de ce projet, un total de 170 agents forestiers de toute la Malaisie péninsulaire ont pris part aux 13 formations de formateurs (FdF) qui ont été organisées. Ce chiffre a dépassé l'objectif initial de 110 participants et 11 cours pour la FdF. En outre, les formations organisées à l'intention des travailleurs forestiers ont également dépassé l'objectif initial, avec 552 personnes en formation dans 22 cours, par rapport aux 360 participants et 12 cours initialement projetés. Ces réalisations ont été obtenues grâce à des fonds supplémentaires qui ont été dégagés par la différence des taux de change entre les première et deuxième tranches de financement du projet par l'OIBT.

Produit 2 : Des informations suffisantes concernant l'application de l'EFI

Afin de diffuser des informations relatives à la mise en œuvre de l'EFI telle qu'elle a lieu en Malaisie péninsulaire, un séminaire a eu lieu à Bangi (État du Selangor) en mai 2016. Le séminaire a réuni 153 participants venus de toute la Malaisie. Ce séminaire de deux jours comportait 11 communications produites par des conférenciers des départements forestiers de Malaisie péninsulaire, du Sabah et du Sarawak, des universitaires issus d'instituts d'éducation supérieure de ces États, ainsi que des acteurs clés de la filière industrielle forêt-bois. Le séminaire a couvert de nombreux aspects importants de l'EFI tels que l'ingénierie routière, les activités préalables à l'abattage, l'avantage économique de l'EFI, la certification, ainsi que le partage des expériences de conduite de l'EFI ailleurs qu'en Malaisie. De manière générale, on peut conclure que le séminaire est parvenu à donner aux participants une vue globale de l'EFI et qu'il a mis en avant les raisons d'envisager à terme une généralisation de l'EFI à l'ensemble des opérations forestières.

Dans le tableau suivant sont indiqués les résultats de chacune des activités du projet:

Activité opérationnelle	Pourcentage exécuté	Date d'achèvement prévue	Date d'achèvement
Produit 1: Personnel adéquatement formé à la mise en œuvre de l'exploitation à faible impact (EFI)			
Activité 1.1. Formation du personnel			
Activité connexe 1.1.1 Collecter, colliger et actualiser les matériels qui serviront à préparer les modules de formation	100%	Janvier 2015	Janvier 2015
Activité connexe 1.1.2 Préparer les modules de formation	100%	Février 2015	Mars 2015
Activité connexe 1.1.3 Préparer et acquérir les supports et matériels de formation	100%	Mars 2015	Décembre 2015
Activité connexe 1.1.4 Préparer les rapports de formation	100%	Avril 2016	Septembre 2016
Activité connexe 1.1.2 Réunion du Comité directeur	100%	i. Mars 2015 ii. Mai 2016	i. Avril 2015 ii. Sept. 2016
Produit 2: Des informations suffisantes concernant l'application de l'EFI			
Activité 2.1. Organiser un séminaire			
Activité connexe 2.1.1 Conférences/séminaire/atelier/discussions	100%	Février 2016	Mai 2016
Activité connexe 2.1.2 Information, sensibilisation et consultation des parties prenantes	100%	Décembre 2015	Mai 2016
Activité connexe 2.1.3 Audit annuel	100%	Octobre 2016	8 novembre 2016
Activité connexe 2.1.8 Suivi et administration du projet	100%	Mars 2016	Septembre 2016

Au vu des activités qui ont été menées, on peut en conclure que le projet sur le «Renforcement des capacités à l'exploitation à faible impact (EFI) des forêts domaniales xérophiles de l'intérieur des terres en Malaisie péninsulaire» a été mené à terme de manière fructueuse. Le projet a en effet réussi à mettre en place un groupe de formateurs qui disposent des aptitudes techniques à mettre leurs compétences relevant du domaine de l'EFI au service de formations ultérieures. Nombre d'ouvriers forestiers, tant du secteur public que du secteur privé, ont également été formés à exécuter leurs opérations forestières quotidiennes conformément aux principes directeurs de l'EFI. Enfin, le séminaire a permis de diffuser une somme énorme d'apports éclairants qui pourraient susciter ultérieurement la mise en œuvre totale de l'EFI.

La formation destinée aux formateurs a obtenu la participation d'agents forestiers occupant les postes concernés. Ont assisté aux séances de formation des conservateurs forestiers, des gardes forestiers et des forestiers. Par ailleurs, les séances organisées à l'intention des travailleurs forestiers ont obtenu la participation des personnels du Département forestier ainsi que du privé. Quant au séminaire, son public s'est montré encore plus diversifié, avec des participants du Département forestier de Malaisie péninsulaire, du Département forestier de l'État du Sabah et du Département forestier du Sarawak, des universitaires d'universités locales, des chercheurs, des acteurs de la filière ainsi que des travailleurs forestiers du privé.

Afin d'assurer que l'on dispose d'un vivier durable de formateurs qualifiés pour les besoins ultérieurs en formation, un groupe de PME de formation pointue sera formé et reconnu par le Département. Les formateurs mis en place tout au long du projet seront suivis et leurs connaissances et savoir-faire en matière d'exécution des pratiques de l'EFI seront enrichis de manière périodique. Cela garantira la transmission pérenne de connaissances et savoir-faire techniques précis aux futurs gardiens de la forêt.

Le projet a été exécuté avec efficacité sur le plan de l'affectation des ressources budgétaires et les produits requis ont été réalisés de manière fructueuse. L'Agence d'exécution a soumis le rapport d'achèvement et le rapport d'audit final, qui ont donné satisfaction. Le Comité pourra déclarer ce projet dûment achevé.

* * *